



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

Munich, 21 avril 2007

L'Association Avocats Européens Démocrates (AED) a été informée de l'existence de listes qui rassemblent quelques 15.000 citoyennes et citoyens basques ne pouvant pas se présenter aux élections. Mais la question est encore plus grave, puisque la seule présence d'une de ces personnes sur une liste électorale serait suffisante pour que cette liste soit automatiquement déclarée illégale avec interdiction de se présenter aux élections.

L'attaque contre le droit à l'éligibilité de ces personnes n'est pas faite sur une base judiciaire avec toutes les garanties correspondantes. Elle est le résultat d'une action administrative discrétionnaire qui a pour effet de déclarer des citoyens *persona non grata* pour des élections. Ces personnes ont été, à un moment ou à un autre, sous enquête policière, elles ont participé à des mobilisations ou à des manifestations, elles ont rendu visite aux prisonniers politiques basques ou elles ont figuré précédemment sur certaines listes électorales.

Les démarches entreprises par les confrères de l'Association d'avocats basques Eskubideak dans le but d'obtenir plus d'information sur l'existence de ces listes et sur les données qui y figurent ont été infructueuses. Cependant l'existence de ces listes est évidente, puisque le Ministère public dispose d'un fichier de ces caractéristiques qui lui permet de contester les candidatures présentées pour participer aux élections municipales et aux conseils provinciaux du 27 mai, ainsi qu'au Parlement de la Communauté Autonome de Navarre.

L'existence de ces listes est une atteinte très grave au droit à la vie privée et à l'intimité que les législations européenne¹ et espagnole² garantissent en relation avec les protections des données personnelles et avec le droit des citoyens à connaître les données inscrites sur ces listes et leur but. Mais cette situation revêt une gravité particulière dès lors qu'elle suppose une attaque contre le droit d'éligibilité – le droit à être choisi – d'une partie de la société basque qui, en même temps, se voit dans l'impossibilité de participer librement aux élections. Cette situation entacherait tout le

¹ DIRECTIVE 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Article premier. Objet de la directive 1. Les États membres assurent, conformément à la présente directive, la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, notamment de leur vie privée, à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

² LOI ORGANIQUE 15/1999 du 13 décembre sur la Protection de Données à Caractère Personnel. Article 1: "Cette loi a pour but de garantir et protéger les libertés publiques et les droits fondamentaux des personnes physiques et spécialement de leur honneur et intimité personnelle et familiale à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

processus électoral d'un déficit démocratique insurmontable. Nous considérons également que ces mesures n'apportent rien de positif à la résolution, dans un cadre démocratique, du conflit politique existant entre le Pays basque et l'État espagnol.

C'est pour ces raisons que l'AED :

- Demande aux autorités espagnoles qu'elles reconnaissent l'existence de ces fichiers et qu'elles informent les personnes qui se trouvent sur ces listes.

- Demande aux autorités espagnoles qu'elles reconnaissent que ces archives sont illégales. Nous demandons également que les effets de ces archives soient annulés et qu'une réparation soit accordée aux personnes qui y ont été inscrites illégalement.

- Demande aux autorités espagnoles qu'un processus soit ouvert pour abroger la loi des partis qui est la base de tout cela, loi des partis que divers organismes internationaux et nationaux, aussi bien espagnols que basques, ont déjà critiquée en de nombreuses occasions.

- Lance un appel pour que les mesures nécessaires soient prises pour que les élections puissent avoir lieu avec toutes les garanties démocratiques nécessaires et que toutes les forces politiques puissent se présenter.